

**Séance du 30 janvier 2014**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 janvier 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à Mme Dumas, M. Soroste à M. Pommiez, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Darmendrail à M. Grenet, Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Etcheto, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

**EXCUSE** : M. Ugalde.

**ABSENTS** : M. Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **ENVIRONNEMENT et ESPACES NATURELS** - Muséum d'histoire naturelle – Approbation du plan de récolement décennal.

Labellisé « Musée de France » depuis 2003, le Muséum d'histoire naturelle est soumis à l'obligation de récolement décennal, conformément à la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France.

Le Muséum d'histoire naturelle est le fruit d'une histoire particulière, cumulant plusieurs déménagements, des périodes de fermeture, une succession relativement importante de conservateurs et de responsables et des collections hétéroclites, à l'instar de nombreux muséums d'histoire naturelle en France.

Au fil des ans, l'enrichissement des collections, entre acquisitions, dons et récoltes réalisées par les agents du Muséum, a permis de constituer un fonds de près de 20 000 objets de natures et d'origines très diverses.

Ceci étant, la vie mouvementée du Muséum se traduit aujourd'hui par l'absence d'inventaire normalisé de ces pièces et spécimens, préalable indispensable à tout travail de récolement. Aussi, depuis 2013, le Muséum procède pas à pas à l'inventaire rétrospectif de ses collections historiques.

Débuté concomitamment avec l'inventaire, le récolement consiste quant à lui en un état des lieux des collections, à travers la vérification de la présence des objets, de leur localisation au sein du musée et de leur état. Cette opération obligatoire est également le moyen d'établir un suivi régulier des collections et de leurs mouvements.

L'inventaire et le récolement, outils de connaissance et de gestion des collections, permettent ainsi d'assurer leur présentation au public à travers des expositions, leur prêt à d'autres structures, mais aussi des missions essentielles de recherche scientifique.

Le plan présenté ici a reçu un avis favorable de la commission scientifique régionale de restauration qui s'est tenue le 29 novembre 2013 à Bordeaux. Il propose une méthode et un calendrier pour ces deux opérations conjointes, ainsi que les moyens nécessaires et les contraintes afférentes à ce travail. Il fait également état de la complexité et de la durée du travail à accomplir, étant donné le nombre d'objets, la diversité des collections et leur typologie (zoologie, botanique, minéralogie ...). L'avancée des différentes campagnes fera l'objet de procès-verbaux communiqués à la Direction régionale des affaires culturelles. L'achèvement est prévu fin 2015.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le plan de récolement du Muséum d'histoire naturelle de Bayonne, dans la version jointe au présent rapport, laquelle intègre les recommandations émises par la commission scientifique régionale de restauration.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.